



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Mogwe (Botswana)	555
Discours de M. Rakotomavo (Madagascar)	560
Discours de M. Pahr (Autriche)	565
Allocution de M. Henck A. E. Arron, premier ministre et ministre des affaires générales et des affaires étrangères de la République du Surinam	569

Président : M. Hamilton Shirley AMERASINGHE
(Sri Lanka).

En l'absence du Président, M. Makkawi (Soudan), vice-président, prend la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. MOGWE (Botswana) [interprétation de l'anglais] : L'élection de M. Amerasinghe survient à un moment où la communauté internationale a commencé à accepter l'idée que la lutte de l'homme pour ses droits n'est rien d'autre que celle qui permet de dire que sa dignité, sa valeur et son droit à une vie complète dans les aspects économiques et politiques doivent être reconnus. Nous félicitons M. Amerasinghe, par conséquent, de son élection unanime au poste élevé de président de l'Assemblée générale — hommage rendu à son pays, à sa grande expérience diplomatique ainsi qu'à sa position internationale — et nous, membres de la délégation du Botswana, nous l'exhortons à continuer sur sa lancée afin que la trente et unième année de vie de l'Organisation constitue une évolution logique des deux dernières années qui comprennent les sessions ordinaires et extraordinaires.

2. Je voudrais également féliciter et remercier son prédécesseur, M. Gaston Thorn, premier ministre du Luxembourg; il a su avec succès tenir la barre et jouer le rôle qui lui incombait dans la recherche éternelle des solutions des problèmes les plus difficiles auxquels se trouve en butte l'humanité. Au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, je tiens à présenter mes félicitations pour ses efforts inlassables visant à promouvoir le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans les relations internationales et la poursuite de la recherche de la liberté et de la dignité de l'homme.

3. Je me dois d'exprimer ici les condoléances les plus sincères de ma délégation à la délégation de la République populaire de Chine, à la suite de la disparition de son dirigeant, de son philosophe et de son maître à penser. Les

qualités de Mao Tséoung étaient telles qu'elles forçaient le respect et l'admiration de son noble pays ainsi que d'autres nations également. Son souvenir demeurera longtemps vivant parmi nous. Que son âme repose en paix !

4. Les succès retentissants remportés par la lutte contre l'impérialisme et le colonialisme en Afrique, en Indochine et dans d'autres parties du monde constituent une victoire prouvant que l'esprit de l'homme résolu à affirmer sa foi en une liberté plus grande est invincible. L'emprisonnement, la torture, les bombes incendiaires, le napalm, les tirs de balles et les avions de guerre — en fait, toutes les armes perfectionnées des arsenaux de ceux qui ont juré de résister au changement — peuvent avoir raison de l'homme de chair mais ne sauraient anéantir l'âme et l'esprit de ceux qui s'attachent à faire triompher leur juste cause. Les fondateurs de cette organisation pouvaient ainsi difficilement imaginer que, de 51 Membres en 1945, on passerait à 145.

5. En félicitant le nouveau Membre admis à la trente et unième session, les Seychelles, nous félicitons également les nations éprises de paix qui continuent d'aider les peuples coloniaux à réaliser ces objectifs universellement prisés : l'indépendance et la liberté. Nous croyons profondément que cette nouvelle nation fera preuve d'un réalisme constructif et contribuera ainsi de façon significative à réaliser les idéaux et les objectifs de la Charte de notre organisation. Si nous nous réjouissons cependant de voir un nouvel Etat à l'Assemblée, nous sommes préoccupés par le cas de ceux qui se voient refuser la qualité de membre de l'Organisation en raison des rivalités idéologiques des superpuissances. Je veux parler de la République populaire d'Angola et de la République socialiste du Viet Nam. Ma délégation voit dans ces agissements une ingérence flagrante dans les affaires intérieures des petits Etats, un déni de leur droit à l'autodétermination et un mépris flagrant du principe de l'universalité des Membres de l'Organisation. Le Botswana étant un petit Etat lui-même ne peut que demander que tous les efforts soient faits pour assurer l'admission immédiate à l'Organisation des Etats intéressés.

6. Depuis la septième session extraordinaire, on a vu se tenir une série de conférences traitant de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, à savoir, notamment, et pour n'en nommer que quelques-unes : la quatrième Conférence des Ministres africains du commerce qui s'est tenue à Alger en novembre de l'année dernière; la troisième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept qui a eu lieu à Manille en janvier et février 1976; la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED] qui s'est tenue à Nairobi en mai dernier; et la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo en août dernier. Il nous faut dûment

remarquer que toutes ces conférences ont vu les pays en développement participer pleinement au dialogue international visant à une recherche authentique de solutions durables aux problèmes que pose un ordre économique mondial qui ne cesse de se détériorer.

7. Bon nombre d'entre nous, dans le monde en développement, mettaient de grands espoirs dans l'aboutissement de la quatrième session de la CNUCED. Nous espérions que l'on irait encore un peu plus loin par rapport aux principes énoncés lors des sixième et septième sessions extraordinaires. Or vous savez, Monsieur le Président, que les réalisations de la quatrième session de la CNUCED, qui a duré un mois, sont loin d'avoir répondu à ces espoirs. Une publication a même cyniquement écrit que "la CNUCED est prise de douleurs et accouche d'une souris".

8. Cette organisation a eu l'occasion de traiter de l'ordre économique international nouveau au cours de deux sessions extraordinaires. Ce qui devait être dit l'a été, et point n'est besoin de le répéter ici. Pour résumer, je ne dirai que ceci : premièrement, les pays en développement insistent pour que soit changé le système économique international actuel que tous — pays développés comme pays en développement — s'accordent à reconnaître comme un système injuste et inique; deuxièmement, ledit changement doit faire intervenir un transfert équitable des ressources, y compris un transfert des techniques; et, troisièmement, les nouveaux arrangements économiques institutionnels doivent être conçus de façon à être délibérément orientés en faveur du développement. Nous recommandons à l'Assemblée d'étudier à cet égard les recommandations de la cinquième Conférence des pays non alignés [voir A/31/197].

9. La lutte pour la liberté et l'autodétermination en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et dans d'autres régions du monde se poursuit sans trêve et sans relâche. Les dangers de la domination et de l'oppression politiques, le refus d'accorder les droits de l'homme à des peuples entiers ne font que s'étendre. On forge de nouvelles définitions politiques pour masquer l'agression. On déforme de propos délibéré des notions internationales reconnues afin d'obtenir des avantages politiques — annexion par la force et élimination possible des territoires du Sahara occidental et de Timor, incitation à la sécession de l'île de Mayotte par rapport au reste de l'archipel des Comores, desseins expansionnistes au Belize et à Djibouti, discrimination raciale et *apartheid* aboutissant à des accommodements avec soi-même se traduisant par la capitulation dégradante du Transkei.

10. Le Botswana adhère au principe du droit des peuples à la liberté et à l'autodétermination, et juge difficile d'accorder quelque forme de légitimité que ce soit à ces actes arbitraires de domination politique. Le Botswana est très conscient de l'existence de rapports de force. Nous reconnaissons qu'il existe diverses philosophies sociales et politiques ainsi que des idéologies et des systèmes différents. Nous croyons néanmoins que les Membres de cette organisation ne devraient concevoir l'ordre politique international que fondé sur la justice et les droits des peuples à une autodétermination véritable et non sur la coercition ou une action visant à détruire la stabilité des petites nations, dans l'espoir de changer leur politique nationale, de

contrôler leurs ressources, voire de saper leurs efforts de développement. En tant que membre du mouvement non aligné, le Botswana se réjouit de ce que certains estiment que l'opposition entre les idéologies de l'Ouest et de l'Est devrait se limiter à ces centres de pouvoir et permettre ainsi aux pays en développement de faire porter leurs efforts sur la consolidation de leur indépendance, leur stabilité politique et leur développement économique.

11. Voilà déjà deux ans que la Turquie a fait débarquer des troupes à Chypre. Depuis lors, les progrès réalisés vers un règlement pacifique susceptible de préserver l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays ont été rares ou nuls. L'exode des réfugiés sur ce qui est appelé la "ligne d'Attila" et le stationnement de troupes étrangères dans le pays, ainsi que le durcissement progressif des attitudes au fur et à mesure que les négociations intercommunautaires se déroulent en ne parvenant pratiquement à aucun résultat, sont autant de sujets de grave préoccupation pour l'Organisation des Nations Unies.

12. Alors que ce pays aurait pu être un exemple de paix, de sécurité, de tolérance et de compréhension réciproque entre différentes communautés ethniques, le "programme de déshellénisation" dans le prétendu Etat turc fédéré de cette nation insulaire constitue une ingérence directe dans les affaires intérieures de Chypre et une violation de son intégrité territoriale. Nous craignons que, les chances de parvenir à une solution du problème diplomatique diminuant, la situation des réfugiés ne fasse que s'aggraver.

13. Mon pays a toujours appuyé la souveraineté et l'intégrité territoriale de Chypre, Etat libre, indépendant et unitaire. Le Botswana ne croit pas que l'existence de différents groupes ethniques dans quelque pays indépendant que ce soit fournisse aux puissants pays voisins de même origine ethnique une raison valable leur permettant d'intervenir et de modeler, par la force des armes, le futur caractère national ethnique de cet Etat.

14. L'état de tension et d'insécurité qui règne au Moyen-Orient continue à retenir l'attention de notre organisation, en dépit des accords intérimaires de dégagement des forces du Sinaï et de Suez, et des hauteurs du Golan, conclus l'an passé et dont nous nous réjouissons. Ces accords nous ont donné une raison d'espérer que des progrès seraient réalisés vers un juste règlement, mais nos espoirs ont été déçus. Israël continue d'occuper les terres arabes acquises par la force et fait fi des résolutions des Nations Unies. Nous demandons aux puissances occidentales, et notamment aux Etats-Unis, d'exercer leur influence sur Israël afin que celui-ci se retire des terres arabes occupées. Le Botswana reconnaît les droits de tous les Etats du Moyen-Orient de disposer de frontières sûres et reconnues internationalement.

15. Ma délégation a noté avec intérêt le retrait de la question de Corée de l'ordre du jour de la présente session. Le Botswana, cependant, continue de demander la dissolution du Commandement des Nations Unies, le retrait de toutes les forces étrangères de Corée, le dialogue et la réunification pacifique du pays. Il convient de tirer parti du retrait de la question coréenne de l'ordre du jour de la session actuelle pour que les Coréens règlent eux-mêmes la question sans que leur soient imposées des conditions préalables ou des influences extérieures.

16. L'ordre du jour de la trente et unième session des Nations Unies est long et couvre de nombreux sujets. S'il semble que je sois passé rapidement sur certains points sans avoir même évoqué certains autres, il ne faut pas y voir un manque d'intérêt ou penser que ma délégation ne juge pas ces questions dignes d'intérêt. La raison en est que nous parlons fort tard et que, ayant eu le privilège d'entendre de nombreux orateurs, nous constatons à notre satisfaction que les sujets essentiels ont été discutés comme il convient.

17. Le Botswana engage l'Organisation à poursuivre son oeuvre dans le domaine du désarmement général et espère vivement que l'accord d'Helsinki¹, si vanté, et le relâchement des tensions en Europe s'étendront à d'autres régions du monde. Le Botswana appuie pleinement la résolution des pays non alignés reprenant certaines résolutions précédentes selon lesquelles l'océan Indien doit être déclaré zone de paix et la rivalité malsaine qui existe entre les Etats puissants de la région doit être considérée comme un danger pour la paix et la sécurité de tous les Etats du littoral et de l'arrière-pays de la région [voir A/31/197, annexe IV, résolution 11].

18. Le Botswana en tant que pays sans littoral, géographiquement désavantagé, attache beaucoup d'importance aux travaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Ma délégation espère que l'ONU continuera de jouer un rôle positif de chef de file en la matière afin d'assurer à la Conférence un aboutissement heureux, c'est-à-dire tenant compte des intérêts de toutes les nations, grandes ou petites.

19. Ma délégation estime que la poursuite de la course aux armements est incompatible avec l'appel international en faveur de la paix et de la sécurité universelles, car seul le désarmement général et complet en effet peut permettre d'y parvenir. La course aux armements et la prolifération des armes nucléaires, par ailleurs, ne sont pas compatibles non plus avec les efforts récents réalisés en faveur d'un nouvel ordre économique international. Le fait que des ressources économiques énormes soient ainsi consacrées à la production et au stockage de ces armes perfectionnées ruine les efforts internationaux visant à l'expansion sociale et économique des nations en développement qui ont besoin d'un apport d'aide pour créer des conditions de vie raisonnables. Tout en reconnaissant les obstacles et les difficultés en jeu, nous envisageons favorablement l'idée de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, y voyant un espoir et une promesse pour l'avenir de l'humanité.

20. Si l'on examine attentivement les structures et les mécanismes de l'ONU, on s'aperçoit qu'il convient de réexaminer certains aspects. La septième session extraordinaire en 1975 a préparé le terrain pour une restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies. Il ne s'agissait pas d'un événement isolé, mais de la reconnaissance des carences actuelles du système et de la nécessité de reconsidérer certains des organes les plus importants de l'ONU. Le Botswana est en faveur de cette révision.

21. Il est inutile que ma délégation rappelle à cette assemblée que le Botswana a des frontières communes avec la Rhodésie, dirigée par une minorité, avec la Namibie, tenue sous le joug colonial, et avec l'Afrique du Sud, raciste et dirigée elle aussi par une minorité. On a souvent parlé du Botswana comme étant un Etat de "première ligne", comme une oasis de raison au milieu d'un océan tourmenté où règnent un culte borné de la race, la haine raciale, la suprématie des Blancs et la dégradation des Noirs, la suppression des aspirations légitimes de la population autochtone, le déni des droits de l'homme et du droit à l'autodétermination, et l'*apartheid*, que l'on appelle souvent "développement séparé", "société multiraciale", "multinationale" ou "société plurielle". L'histoire de l'ONU se confond presque avec les mises en garde répétées et résolues, mais toujours méprisées et rejetées, de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] et d'autres pays épris de paix qui pensent que les relations raciales et les conditions en Afrique australe constituent une menace à la paix et à la sécurité mondiales. Il a fallu que s'écroule le régime fasciste portugais et que se déroulent notamment les événements tragiques de l'Angola pour que l'Organisation, et plus particulièrement les Membres qui ont en commun une histoire semblable, un patrimoine ethnique, des associations impérialistes, des intérêts économiques et des accords de sécurité avec les régimes minoritaires, prennent soudain conscience des réalités de la situation et des responsabilités qu'implique la Charte des Nations Unies.

22. L'Afrique libre a toujours vu ses efforts de contribution à la décolonisation du continent ruinés par la collaboration de l'Ouest avec les ennemis de la liberté. Des millions d'Africains d'Afrique australe continuent à s'enliser dans la dégradation humaine et à végéter dans des conditions de vie misérables créées par les défenseurs de la civilisation occidentale. C'est de l'Afrique australe que j'entends maintenant parler.

23. Vendredi, 24 septembre, le premier ministre rebelle Ian Smith publiait une déclaration qui, entre autres : concédait l'inévitabilité du changement et, par conséquent, acceptait le principe de la majorité; établissait la période conduisant à l'indépendance à deux ans; et acceptait l'idée de la création d'un gouvernement intérimaire comprenant un conseil d'Etat avec parité des groupes raciaux, mais un président blanc. Ledit conseil établirait alors un conseil des ministres avec une majorité africaine et un ministre, chef africain, et des membres blancs responsables des portefeuilles de l'ordre public et de la justice.

24. Les présidents des Etats de "première ligne" – pas les prétendus Etats de "première ligne", mais les Etats authentiques de l'Angola, du Botswana, du Mozambique, de la Tanzanie et de la Zambie – se réunissant à Lusaka dimanche, 26 septembre, tout en se félicitant de la déclaration de Smith, en général, émettaient des réserves à propos de certaines propositions qui, si on les acceptait, auraient eu l'effet de "donner un tour légal aux structures colonialistes et racistes du pouvoir", demandaient au Royaume-Uni de convoquer d'urgence en dehors du Zimbabwe une conférence à laquelle assisteraient les "représentants légitimes et authentiques du peuple [du Zimbabwe]" et réaffirmaient leur engagement à la libération du Zimbabwe et à la lutte armée. La conférence que doit convoquer le Royaume-Uni aura à s'occuper de la structure

¹ Voir Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1^{er} août 1975.

et des fonctions du gouvernement de transition; de sa création; des modalités de la convocation d'une conférence constitutionnelle qui élaborerait une constitution d'indépendance et de l'instauration d'une base sur laquelle la paix et la normalité pourraient être rétablies dans le pays.

25. La déclaration de ces présidents de "première ligne" a suscité certains commentaires en Afrique australe et ailleurs : "Ils étaient d'accord à l'avance, et maintenant ils ont montré qu'on ne pouvait leur faire confiance et qu'ils étaient irresponsables", a dit P. K. Van der Byl, ministre des affaires étrangères du régime rebelle; "Si une solution pacifique en Rhodésie doit être trouvée, les Gouvernements britannique et américain devraient dissiper la confusion", a dit Vorster, premier ministre de l'Afrique du Sud. "Quelque chose n'a pas abouti dans le plan de Kissinger, c'est certain", ainsi parlait de Villiers Graaf, dirigeant du parti uni de l'opposition d'Afrique du Sud.

26. Du point de vue positif, le Département d'Etat des Etats-Unis et le Ministère des affaires étrangères du Royaume-Uni reconnaissent l'acceptation avec réserve des propositions de la part des présidents africains et comprennent le danger de négociations directes avec Smith en l'absence de représentants authentiques et légitimes du peuple du Zimbabwe.

27. La question importante que l'on pose maintenant est celle de savoir pourquoi les présidents de "première ligne" n'ont pas exprimé leurs réserves avant de voir accepter par Ian Smith ce qu'il a appelé un "accord d'ensemble", ou bien si en fait les présidents étaient d'accord sur les conditions détaillées de la déclaration de Smith à l'avance. Les présidents de "première ligne" ne savaient pas à l'avance les conditions détaillées de la déclaration publiée par le Premier Ministre rebelle, pas plus qu'ils ne s'engagent à les accepter, une fois qu'ils les connaissent. Voir dans la position des présidents de "première ligne" une condamnation et un rejet de l'accord négocié par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis est, à la rigueur, une agitation inopportune et malfaisante de ceux qui s'opposent à la libération du Zimbabwe.

28. L'autodétermination est un des principes fondamentaux de la libération africaine et les hommes d'Etat africains ne se permettront pas d'usurper le rôle des mouvements nationalistes en négociant des arrangements constitutionnels détaillés en leur nom. Nous implorons même ceux qui nous aident de s'abstenir d'agir de la sorte.

29. Le Botswana se félicite de ce qui est maintenant connu comme étant les initiatives de Kissinger. A notre avis, les négociations et la lutte armée constituent des stratégies complémentaires dans l'effort de libération. La lutte armée entraîne des négociations valables montrant des progrès pratiques qui débouchent sur la désescalade de la guerre. Tout en comprenant donc les efforts déployés par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis pour que le rebelle Smith déclare son acceptation de l'inévitabilité du changement en faveur du gouvernement de la majorité, il nous faut reconnaître que, sans les succès enregistrés par les cadres de la guérilla nationaliste dans la lutte armée, sans le sacrifice à la fois humain et matériel et les efforts soutenus des Etats de "première ligne" pour réveiller la conscience des mouvements nationalistes à leur responsabilité collective

dans la libération de leur patrie, sans l'appui et la détermination de l'OUA de liquider les vestiges du colonialisme du continent africain et, ce qui n'est pas le moins important, sans l'assistance matérielle, financière et autre des peuples épris de paix, les initiatives de Kissinger n'auraient probablement pas rencontré les succès qu'elles ont rencontrés. Mais ne pas comprendre cela serait mal comprendre la situation rhodésienne et la détermination du régime rebelle de résister au changement.

30. Nous convenons qu'il est souhaitable que l'unité règne parmi les mouvements nationalistes du Zimbabwe. Il serait malencontreux, cependant, de faire de cette unité un préalable à la conférence. De nombreux pays libres en Afrique aujourd'hui négocient leur constitution d'indépendance par le biais des délégations de plusieurs partis. Ce qui est essentiel, c'est que les nationalistes du Zimbabwe fassent tout ce qu'ils peuvent pour mener leur pays au gouvernement de la majorité et à l'indépendance le plus promptement possible.

31. En guise de conclusion sur ce sujet, je voudrais dire que ma délégation est préoccupée par le danger croissant de voir semer la zizanie parmi les Etats africains afin de raffermir l'hégémonie et les sphères d'influence. Les pays africains ont été classés en faucons ou en colombes, en communistes ou en pays orientés vers l'Ouest, en progressistes ou en réactionnaires. Nous, au Botswana, nous voyons dans le problème de la liberté et de l'indépendance un problème de réaffermissement des droits et de la valeur de la dignité de l'homme. Ainsi, la forme de gouvernement que choisiront les Zimbabwéens devra résulter de l'exercice de leur droit absolu à l'autodétermination, sans se soucier d'intérêts idéologiques particuliers. Le stade de la transition immédiate au gouvernement de la majorité est établi. C'est au régime rhodésien rebelle qu'il convient d'en tirer parti, sinon la lutte armée continuera jusqu'à ce qu'une victoire militaire soit remportée.

32. Le Gouvernement de la République sud-africaine continue de défier les résolutions de l'ONU sur la Namibie. Les prétendus pourparlers constitutionnels de Turnhalle sont fondés sur l'identité ethnique et sont une extension du mécanisme des bantoustans à un territoire sous la tutelle de l'Organisation. Le Conseil de sécurité s'est montré impuissant à affirmer les droits qu'il a sur son propre territoire; il a pris des mesures qui n'ont débouché sur rien, dont le résultat n'a été que de maintenir en vie la question.

33. L'intransigeance entêtée du rebelle Smith au Zimbabwe peut être uniquement imputée au Royaume-Uni en tant que puissance administrante. Le premier ministre Vorster et son gouvernement sont responsables de l'inhumanité de l'*apartheid*, mais le maintien de la position coloniale de la Namibie et la dégradation du peuple autochtone sont une tache qui vient souiller l'intégrité et l'efficacité de l'ONU.

34. Le temps de l'intérêt symbolique de la Namibie est passé. Les puissances occidentales doivent maintenant accepter et exercer leur responsabilité qui consiste à donner la Namibie au peuple de ce territoire, car ce sont elles qui ont constamment contrecarré les mesures de coercition contre l'Afrique du Sud et, par conséquent, sapé l'autorité du Conseil des Nations Unies pour la Namibie.

35. Nous saluons les démarches faites dans ce sens par le Secrétaire d'Etat, M. Kissinger. Nous espérons que le Premier Ministre sud-africain, M. Vorster, pourra négocier avec la South West Africa People's Organization [SWAPO] sous les auspices des Nations Unies et en dehors de la Namibie. Voilà qui serait une démarche positive vers la solution permettant de sortir de l'impasse namibienne. Pour que les pourparlers aient un sens dans la recherche d'une solution authentique du problème et afin de créer une atmosphère saine dans le territoire au cours de cette période cruciale de son histoire, il est impératif, à notre avis, que les mouvements nationalistes ne se voient pas refuser la participation de leurs dirigeants qui croupissent en prison.

36. Pour ces discussions et ces négociations, il faut que la Namibie émerge en tant qu'Etat unitaire et obtienne son indépendance le plus rapidement possible. La politique qui consiste à "diviser pour affaiblir" et qui est appliquée par le Gouvernement sud-africain envers les peuples africains du sous-continent contrevient directement à la devise nationale sud-africaine "*Ex unitate vires*" qui s'appliquait aux Blancs. Les Etats ne se créent pas en activant les différences tribales et raciales ou en exacerbant les animosités ethniques.

37. De ce qui précède, il est clair que la délégation du Botswana, tout en reconnaissant que les pourparlers constitutionnels de Turnhalle ont déblayé un certain terrain en étudiant les options pour la constitution d'indépendance de la Namibie, considère que la grande réalisation des pourparlers a été d'exposer au grand jour toutes les caractéristiques peu souhaitables d'un gouvernement fondé sur la volonté de la minorité déterminée à perpétuer ses positions privilégiées sous le couvert de protéger le droit des minorités. Nous espérons ardemment que la conférence de Genève prévue réévaluera ses objectifs, qui devraient être l'indépendance d'un Etat unitaire de la Namibie et l'autodétermination pour son peuple uni.

38. Ce que nous déclarons n'est pas une théorie académique ou politique, difficilement applicable. Les Etats de l'Afrique australe et même ceux de cette assemblée savent trop bien que le Botswana est un Etat non racial qui respecte strictement le droit. Il y a des groupes minoritaires qui, numériquement, sont même plus petits que ceux en Namibie; il y a différents groupes ethniques et, cependant, dans notre constitution d'indépendance on ne trouve aucune garantie pour les droits des minorités. L'un de nos principes cardinaux est l'unité, et c'est dans l'unité et l'égalité complète que nous avons fêté le dixième anniversaire de notre indépendance le mois dernier; c'est cette unité — non pas la désunion ou le fédéralisme — que nous considérons être un droit du peuple de Namibie.

39. Le monde a été ébranlé et réveillé par les événements récents de l'Afrique du Sud. Pour ceux qui ont toujours imaginé l'Afrique du Sud comme étant un pays pacifique où la population africaine — les bantous comme on les appelle là-bas — est heureuse parce que, dit-on, ils ont plus d'hôpitaux, plus d'écoles et des revenus plus élevés que partout ailleurs sur le continent, le réveil aura été rude et aura provoqué un choc violent. L'Afrique du Sud a toujours été décrite par ses dirigeants blancs comme l'objet d'envie du continent. Ils citent comme preuve des meilleures conditions l'entrée de main-d'oeuvre bantoue étrangère ou, comme l'a dit le Secrétaire adjoint sud-africain à l'infor-

mation, lors d'un programme télévisé aux Etats-Unis, samedi, les bantous étrangers "votent avec leurs pieds".

40. L'agitation? "Non, il n'y a pas de crise", répliquent les autorités sud-africaines. "La population a été la proie d'agitateurs, de communistes, de slogans de pouvoir noir. Si les Noirs veulent le gouvernement de la majorité, ils peuvent l'avoir dans leurs propres bantoustans, comme le Transkei où les terres sont les plus fertiles de l'Afrique du Sud. S'ils veulent partager le pouvoir avec les Blancs, non. A la violence répliquera la violence; aucune concession ne sera faite dans une atmosphère de mise à sac et de pillage de la part d'éléments irresponsables."

41. Ce que je viens de prononcer exprime en bref l'attitude profondément ancrée du Gouvernement sud-africain à propos des émeutes continues où plus de 300 Noirs sans armes — des enfants pour la plupart — ont été abattus, un plus grand nombre encore blessés ou mutilés, des centaines arrêtés, et de nombreux autres, sans abri, ont cherché refuge ailleurs. Tout cela montre l'indifférence endurcie à la souffrance humaine, le refus déterminé de voir les réalités de la situation qu'ils ont eux-mêmes créée par leur respect religieux des convictions surannées de leur rôle de peuple élu comme bastion de la civilisation blanche en Afrique.

42. Nous devons accepter le fait que l'agitation en Afrique du Sud aujourd'hui, à Soweto, au Cap, à Durban et ailleurs, constitue une réaction contre la philosophie et la pratique de l'*apartheid*, l'*apartheid* qui est avant tout violence, violence contre les droits de l'homme, y compris le droit de naître de quelque race que ce soit, n'importe où et n'importe quand, le droit à un foyer et à la sécurité où que ce soit dans le pays, le droit à l'enseignement et à la formation professionnelle que l'on veut d'après ses possibilités naturelles, le droit à la propriété, mobilière et immobilière, le droit de vendre son travail au meilleur marché, le droit de vivre une vie libre et épanouie en tant que citoyen sud-africain — en un mot, le droit d'être un être humain.

43. Il nous faut reconnaître le fait que l'agitation en Afrique du Sud n'est pas seulement une effervescence éphémère d'excitation politique ou d'émotion politique temporaire. C'est une manifestation, spontanée mais concertée, du vif ressentiment de la jeunesse du pays envers les conditions humiliantes et inhumaines que leurs parents, grands-parents et les générations d'avant ont endurées sans répit. C'est un appel à la conscience des Blancs sud-africains pour qu'ils abandonnent leur attitude de suprématie.

44. Tout en reconnaissant que l'Afrique du Sud est un grand pays, qui a des relations commerciales et autres avec de nombreux pays ici représentés, qu'elle tire son inspiration de la reconnaissance par tous qu'elle est un pays riche et se trouve sur les routes commerciales vitales vers l'Est, nous devons admettre que l'agitation dans ce pays est un appel à la conscience de la communauté mondiale, notamment des puissances occidentales, de ne pas sacrifier la population autochtone d'Afrique sur l'autel des intérêts mercantiles et mercenaires et de l'hégémonie idéologique.

45. Nous avons constaté avec intérêt que la diplomatie de la navette récente du secrétaire d'Etat Kissinger en Afrique

australe a été amorcée. J'ai déjà dit que le Botswana appuyait cette initiative, mais pas pour les détails de la déclaration du rebelle Ian Smith. Cependant, nous attendons avec curiosité de savoir quelles sont les initiatives entreprises par le Secrétaire en Afrique du Sud elle-même. Nous, en Afrique, avons bien souvent déjà lancé un avertissement à la menace à la paix et à la sécurité internationale causée par les politiques racistes d'Afrique du Sud et la balkanisation du pays en bantoustans. Le simulacre d'indépendance du Transkei ou de tout autre bantoustan n'est pas une solution au problème, pas plus que les efforts d'apaisement des gens de couleur en leur promettant de meilleures salles d'attente et l'inauguration d'un conseil de cabinet ne sont la réponse à leur situation. Le Botswana, comme tous les pays qui ont souffert de la situation coloniale, hérite les principes de régime de la majorité et de l'autodétermination de tous les peuples, les Noirs, les gens de couleur, les Indiens et les Blancs d'Afrique du Sud y compris. L'acceptation par l'un de ces groupes de la balkanisation ethnique, raciste, de couleur ou religieuse est une trahison criminelle de toute la population sud-africaine.

46. L'égalité complète dans le contexte de l'Afrique du Sud peut sembler bien lointaine, mais elle semblait également une chimère éloignée aux colonialistes portugais. Nous sommes certains que si M. Kissinger n'a pu dire au premier ministre Vorster qu'un gouvernement élu par le peuple, et le représentant dans son ensemble, est ce que l'Afrique et le monde entier veulent pour l'Afrique du Sud, alors sa navette en Afrique australe sera préservée dans les archives de l'histoire américaine sous l'étiquette d'un des classiques de William Shakespeare, "Beaucoup de bruit pour rien". Des concessions qui sont superficielles et cosmétiques ne sont pas ce que les Sud-Africains désirent. Ils veulent vivre une vie pleine en tant que citoyens à part entière de leur pays.

47. Pour conclure, je tiens à faire remarquer que, malgré les avertissements sempiternels et les indices annonçant des événements à venir, il appartient au Gouvernement de l'Afrique du Sud de réordonner sa société en tant que société démocratique et épargner à la postérité les souffrances, la haine raciale, le chaos et les pertes éhontées de vies humaines dont nous avons été témoins en Indochine et ailleurs, car le glas qui a sonné pour le régime portugais fasciste et qui maintenant sonne pour la Rhodésie et le Sud-Ouest africain sonnera prochainement pour l'Afrique du Sud.

48. Edward Gibbon voyait l'histoire comme étant les annales des crimes, des folies et des malheurs de l'humanité. Il est temps que l'Afrique du Sud fasse cesser les crimes et les folies de l'*apartheid* et épargne aux Noirs de ce pays de nouveaux malheurs.

49. M. RAKOTOMAVO (Madagascar) : C'est pour moi un honneur et un privilège que de pouvoir prendre la parole pour la première fois devant cette auguste assemblée.

50. Au nom du Président, du Gouvernement et du peuple de la République démocratique de Madagascar, je voudrais adresser mes salutations fraternelles et mes félicitations amicales aux chefs de délégation venus participer à cette trente et unième session de l'Assemblée générale des

Nations Unies, appelée à débattre des points vitaux pour le raffermissement de la paix dans le monde et pour l'établissement d'un nouvel ordre économique mondial, qui a déjà fait l'objet de nombreuses rencontres internationales ici même à New York, à Manille, à Nairobi, à Colombo, à Mexico et à Paris.

51. Je saisis particulièrement cette occasion pour saluer l'admission parmi nous de la République des Seychelles, notre voisine dans l'océan Indien, qui apportera, j'en suis sûr, une importante contribution aux travaux de notre organisation.

52. La participation universelle est quasiment assurée et nous aurions été comblés si la République populaire d'Angola et la République socialiste du Viet Nam, dont nous saluons la réunification, n'avaient pas été les victimes de l'ostracisme d'une superpuissance qui, pour des raisons relevant d'une logique arbitraire, commandée de surcroît par des intérêts momentanés, s'est volontairement réfugiée dans la notion, naguère décriée, de l'universalité sélective et l'interprétation abusive et unilatérale de la Charte.

53. Ma délégation voudrait renouveler à la délégation chinoise les condoléances que le Chef de l'Etat malgache a lui-même exprimées lors du décès du président Mao Tsé-toung, le grand leader de la révolution chinoise. La disparition de ce grand homme est ressentie dans tous les pays, y compris le nôtre, comme une perte affectant ceux qui admirent son oeuvre et sa vie dédiées à la libération des peuples et à la victoire du progrès social sur la réaction et l'oppression.

54. La délégation de la République démocratique de Madagascar présente à M. Amerasinghe ses félicitations les plus chaleureuses pour son élection unanime à la présidence de cette trente et unième session de notre organisation. Le choix que la conférence a porté sur sa personne n'est certainement pas dû au hasard. Ses éminentes qualités de diplomate et d'homme politique ont été souvent mises en relief au cours des difficiles négociations qui se sont déroulées lors des différentes sessions de la cinquième Conférence des pays non alignés qui vient de s'achever tout récemment à Sri Lanka, sa p

55. Je voudrais renouveler ici nos plus vives félicitations à Madame le premier ministre Sirimavo Bandaranaike, au Gouvernement et au peuple de Sri Lanka pour l'accueil chaleureux réservé à toutes les délégations des pays non alignés à Colombo, ce qui a certainement contribué au succès de la conférence, dont certains points seront encore soumis à notre attention.

56. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour exprimer, au nom de la délégation malgache, notre très vive appréciation des lourdes tâches brillamment accomplies par l'éminent prédécesseur de M. Amerasinghe, M. Gaston Thom, président du Conseil des ministres du Luxembourg.

57. Enfin, il convient que ma délégation rende hommage à l'action vigilante du Secrétaire général qui, malgré des difficultés de tous ordres, n'a épargné aucun effort pour que notre organisation soit le reflet fidèle de nos préoccupations collectives et réponde aux justes aspirations du tiers monde.

58. Nous sommes ici entre pays indépendants, dont certains ont été colonisés et les autres non. Au fil des années, le nationalisme, qui a constitué le principal ressort de la lutte contre le colonisateur dans ces pays anciennement colonisés, s'est élargi et enrichi grâce à la diplomatie multilatérale. Les anciens pays colonisés ont pris conscience de leurs problèmes communs, et la contestation combien justifiée de toute relation de type impérialiste se traduit actuellement par l'exigence d'un nouvel ordre international. Ce faisant, ces pays ne réclament rien moins que l'instauration d'une nouvelle communauté internationale véritablement démocratique; une nouvelle communauté où seront reconnus les droits des peuples et des nations à déterminer librement leur destinée politique et économique; où la paix et la sécurité internationales ne seraient pas les simples résultantes de l'équilibre de la terreur réalisé entre quelques grandes et superpuissances constamment en quête de monopole et d'hégémonie, mais procéderaient d'une prise de conscience commune des dangers nucléaires qui menacent la survie de l'humanité tout entière; où les mots détente et désarmement ne seraient pas des concepts limités destinés à sauvegarder les intérêts d'une seule région ou d'un seul groupe de pays, à légitimer l'entretien et le perfectionnement de moyens militaires considérables, à masquer le maintien, voire la recherche de zones d'influence dans des régions jusqu'ici épargnées par la confrontation permanente des grandes puissances; où l'impérialisme et la réaction ne seraient plus tolérés dans toutes leurs manifestations visant à subjuguer, à détourner et à dénaturer les luttes et les aspirations profondes des peuples à la liberté, à la justice, à l'égalité et à l'indépendance nationale; où les peuples, libérés des menaces, de l'arbitraire, des conspirations des grandes puissances, pourraient consacrer plus de moyens à leur développement qu'à leur sécurité, plus d'énergie à la promotion de leur culture qu'à la sauvegarde de leur souveraineté, et plus d'efforts à l'oeuvre de construction nationale qu'à la défense de leur intégrité territoriale.

59. D'aucuns se sont mépris qui confondent le renforcement de la cohésion du tiers monde autour de ces thèmes avec une volonté de confrontation de notre part et un souci de cristalliser une prétendue opposition Nord-Sud entre les riches et les pauvres. C'est là méconnaître le fondement même de notre démarche qui cherche, avant tout, à favoriser le développement entre Etats d'une coopération mutuellement avantageuse, d'une coopération qui, tout en reconnaissant l'interdépendance, refuse de faire de celle-ci un synonyme de l'immutabilité de la structure actuelle des relations internationales.

60. La cinquième Conférence des pays non alignés qui vient de se réunir à Colombo, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA et les pays membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept, lors de leurs deux réunions de Manille et de Mexico, sont arrivés à des conclusions convergentes indiquant que le succès d'une telle politique de coopération internationale suppose : premièrement, la reconnaissance de la spécificité des intérêts authentiques de la majorité et, par conséquent, l'abandon d'une politique tournée vers la défense des privilèges et du *statu quo* qui ne bénéficient qu'à une minorité de pays; deuxièmement, la renonciation aux pratiques impérialo-capitalistes d'exploitation, de domination, d'intimidation,

d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, de déstabilisation de gouvernements et de terrorisme d'Etat telles que pratiquées par Israël à Entebbe et par l'Afrique du Sud en Zambie, entre autres; troisièmement, l'abandon des procédures et pratiques arbitraires qui ont maintenu jusqu'ici la majorité à l'écart des centres vitaux de décisions et l'ont empêchée de faire aboutir ses initiatives de paix, plaçant ainsi le monde dans un état d'insécurité permanente; quatrièmement, enfin, le droit de tous les pays de participer sur une base d'égalité au règlement de tous les problèmes mondiaux et en particulier ceux relatifs au désarmement, au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et au développement.

61. A cet égard, l'importance de l'ONU dérive à la fois des principes élevés qu'elle symbolise et du fait qu'elle reste un centre d'études, de réflexion, de négociations et d'actions concertées.

62. Sans méconnaître ses faiblesses et ses insuffisances, nous nous félicitons du rôle joué par l'Organisation, conçue au départ comme une coalition des vainqueurs de la seconde guerre mondiale et devenue, par la suite, le principal instrument des changements structurels intervenus dans l'ensemble de la communauté internationale, en dépit parfois de la réticence, sinon de l'opposition, de certains de ses fondateurs.

63. La vitalité de notre organisation se reflète dans la gamme toujours plus variée des domaines dont elle s'occupe et la priorité de plus en plus élevée qu'elle accorde aux problèmes intéressant au plus haut point les pays du tiers monde.

64. Nous noterons cependant que, au fur et à mesure des progrès réalisés dans l'élaboration et le raffermissement des plates-formes politiques et économiques du tiers monde, les pays occidentaux ont tendance à se confiner dans un rôle d'opposition quasi systématique et développent des procédures et des pratiques destinées à frustrer la volonté politique de la majorité en exigeant un consensus sur tous les points, ou en exprimant des réserves quand ils n'émettent pas carrément des votes négatifs. Nous savons ainsi que des menaces et des pressions politiques intenses sont dirigées contre certaines institutions spécialisées qui exercent un rôle déterminant dans le développement du tiers monde, au risque de provoquer une crise de confiance grave dans l'ensemble du système des Nations Unies.

65. Parallèlement, les travaux du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, du Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies, du Comité spécial pour l'étude du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement, sont révélateurs de l'impatience des pays du tiers monde devant la survivance, au sein du système, d'influences agissant à contre-courant par rapport à nos revendications légitimes.

66. Le droit de veto, qui ne correspond pas à une sagesse politique particulière de ses détenteurs, représente à nos yeux un anachronisme sinon un obstacle efficace à notre volonté de changement; pour manifester notre participation effective, nous réclamons que le droit de veto, s'il doit être

maintenu, soit également accordé à un membre des pays non alignés.

67. Les conditions des progrès futurs sont liées à la reconnaissance par tous qu'il faut faire le départ entre les principes de la Charte et les institutions qu'elle crée et qui sont perfectibles au gré des changements profonds intervenus dans la composition de la communauté internationale.

68. Ces progrès seront liés également à la reconnaissance du fait que les principes de la Charte resteront lettre morte sans la volonté politique de les appliquer.

69. Il en est ainsi en particulier du désarmement et de la sécurité.

70. L'idée préconisée à la Conférence de Colombo de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement constitue l'initiative majeure enregistrée cette année en ce domaine. Il s'agit d'une réaction aux sentiments d'impuissance et de frustration que suscitent les piétinements de la Conférence du Comité du désarmement et l'exclusive imposée à la majorité par les superpuissances et les participants à la conférence européenne du désarmement.

71. Cette session extraordinaire servira ses objectifs si elle peut réaffirmer l'intérêt que l'ensemble de la communauté internationale porte à la réalisation d'un désarmement général, complet et immédiat, comprenant la destruction des stocks d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive.

72. La reprise de l'initiative par la majorité au sein de l'ONU, qui doit rester le cadre approprié de négociation et de décision dans le domaine du désarmement, ne doit pas être interprétée par les superpuissances comme une menace contre leurs intérêts, mais comme une manifestation légitime de nos préoccupations devant les dangers inhérents à l'existence de stocks d'armes importants dans le monde, devant l'équilibre éminemment instable et précaire des groupes de puissances qui détiennent ces armements et devant les ressources considérables englouties dans le maintien et le perfectionnement de ces armements, ressources qui devraient être utilisées pour le bien-être de l'humanité.

73. Cette reprise d'initiative se justifie surtout devant les résultats insignifiants obtenus par la voie des négociations bilatérales. En effet, la deuxième phase des Pourparlers sur la limitation des armes stratégiques [SALT] n'a pu être finalisée cette année comme prévu; l'accord du 28 mai 1976 entre les Etats-Unis d'Amérique et l'URSS concernant la réglementation des essais nucléaires pacifiques souterrains a un objet trop limité et n'est même pas encore ratifié par les parties. L'échange de lettres du 16 juillet 1976 entre les Gouvernements français et soviétique² illustre le danger que peut représenter le déclenchement par erreur ou par accident d'armes nucléaires, et il est regrettable que les gouvernements intéressés ne soient pas allés assez loin pour faire disparaître les causes profondes de tels accidents ou

erreurs. La démarche de la majorité doit s'inspirer de ces insuffisances et tendre vers l'établissement d'une structure de paix et de sécurité qui bénéficierait à l'ensemble de la communauté et non à quelques Etats seulement. La sécurité des pays non dotés d'armes nucléaires doit notamment être recherchée par la prise en considération des propositions concrètes avancées par les membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept lors de la Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en mai 1975.

74. En réaffirmant l'importance de la renonciation à l'arme nucléaire par la majorité des Etats, nous dénonçons la production continue de telles armes par les pays qui en sont déjà dotés et exprimons notre grande inquiétude devant les menaces de prolifération de ces armes, mises en évidence par la coopération accordée par la France et Israël à l'Afrique du Sud, sous forme d'équipements et de technologie, renforçant la capacité de cette dernière à produire des bombes atomiques. Nous réaffirmons que les pays exportateurs d'équipements et de technologie nucléaires ont la responsabilité de développer un mécanisme de garantie satisfaisant contre la prolifération d'armes nucléaires. Nous demandons également que les pays dotés d'armes nucléaires souscrivent à la déclaration solennelle ayant fait l'objet de la résolution 3472 B (XXX), définissant leurs principales obligations à l'égard des zones exemptes d'armes nucléaires et des Etats qui en font partie. Le respect intégral du statut de ces zones constitue en effet, à notre avis, une mesure efficace tendant à renforcer la sécurité internationale, et c'est la raison pour laquelle mon gouvernement a placé l'instauration d'une zone de paix véritable dans l'océan Indien au premier rang de sa politique étrangère et de défense.

75. Nous réaffirmons la validité des principes incorporés dans la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)], dont les objectifs sont de sauvegarder l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats de la région, d'en éliminer les rivalités entre grandes puissances, et notamment les bases militaires et armes nucléaires introduites dans le cadre de ces rivalités. Nous condamnons la recherche de supériorité navale et les projections, dans l'océan Indien, de concepts de défense des pays n'appartenant pas à la région, car elles sont source de tensions aussi inutiles que dangereuses. Nous ne saurions accepter dans cette région un équilibre de forces autre que l'équilibre zéro, dans un contexte où la question des facilités ne se poserait pas en termes de maintien ou de renforcement de la présence militaire des grandes puissances.

76. Le Gouvernement malgache prend acte de la déclaration faite au cours de ce débat par une puissance qui se dit "disposée à rechercher, de concert avec d'autres puissances, des mesures en vue de réduire, sur une base réciproque, l'activité militaire des Etats non riverains dans l'océan Indien et dans les régions adjacentes". La promesse contenue dans cette déclaration est de nature à favoriser la préparation et la convocation de la conférence chargée d'étudier l'application de la Déclaration sur l'océan Indien. En effet, la convocation de cette conférence ne sera ni possible ni utile si les grandes puissances et les usagers maritimes continuent de refuser de coopérer avec le Comité spécial de l'océan Indien.

² Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, Supplément de juillet, août et septembre 1976, document S/12161.

M. Amerasinghe (Sri Lanka) prend la présidence.

77. Les événements d'Afrique australe nous causent les plus vives inquiétudes, tant il est vrai que les régions racistes et minoritaires de Pretoria et de Salisbury risquent, par leur aveuglement et leur obstination, de provoquer une guerre généralisée dans cette région. D'emblée, nous disons que la population africaine qui veut se libérer n'est pas responsable de la violence dont nous suivons l'escalade avec angoisse et impatience. Nous voudrions aussi dire qu'à notre avis il n'y a pas un problème de Namibie, un problème de Rhodésie et un problème d'Afrique du Sud. Il y a un seul problème qui intéresse toute la région et il concerne l'accession au pouvoir de la majorité africaine et la restauration de la dignité de l'homme africain. On méconnaîtrait les aspirations profondes des Africains si on voulait régler ce problème en mettant en avant le souci d'arrêter le progrès de telle ou telle idéologie ou le souci d'assurer un avenir à une minorité bien définie, au risque de légaliser ou de pérenniser une structure néo-coloniale et impérialiste. Le problème de l'Afrique australe ne consiste pas non plus à arrêter la lutte de libération armée ou à lever les sanctions décrétées par l'ONU, sans faire droit au préalable aux revendications de la majorité, dont nous avons reconnu la légitimité. Il est donc normal, dans les circonstances actuelles, que nous continuions d'apporter notre appui politique, matériel et militaire aux mouvements de libération de Namibie, du Zimbabwe et d'Azanie, représentants authentiques des populations concernées.

78. Dans le contexte de ce qui précède, nous soutenons le droit du peuple namibien à l'indépendance, dans le respect de son intégrité territoriale. Nous réclamons l'élimination immédiate du système d'*apartheid* en Afrique du Sud et nous nous opposons à la politique de bantoustanisation qui en est la forme la plus poussée. Nous appuyons, en ce qui concerne le Zimbabwe, la position des chefs d'Etat de "première ligne" qui ont rejeté l'interprétation donnée par Ian Smith au plan anglo-américain, parce que préjugant les décisions que le peuple du Zimbabwe indépendant devrait seul prendre en toute souveraineté. Il en est ainsi, notamment, de la présence de ministres blancs "rebelle" et minoritaires dans le gouvernement de transition. Nous sommes convaincus qu'il appartient à la Grande-Bretagne, de concert avec les représentants authentiques du Zimbabwe, de préparer cette transition en vue de l'accession rapide de ce pays à l'indépendance. En somme, dans tous les cas, nous demandons l'application pleine et entière du principe de l'autodétermination et le respect strict des droits de l'homme.

79. Au nom de ce même principe, nous réclamons pour le Timor oriental et le Sahara occidental, victimes de l'agression et de l'occupation, l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Nous ne comprenons pas pourquoi les Etats qui ont décidé d'annexer le territoire du Sahara occidental, en accord avec l'ancienne puissance coloniale, redoutent tellement l'application de ce principe que notre organisation a toujours défendu tout au long de ces 20 années de décolonisation. Si les populations concernées désirent vraiment que leur avenir soit associé à celui du Maroc et de la Mauritanie, qu'on les laisse s'exprimer librement et qu'on ne se contente pas de recueillir les voix d'une assemblée de notables. Madagascar, premier pays à avoir reconnu la République arabe sahraouie

démocratique, est convaincue que c'est la seule solution qui puisse permettre de ramener la paix dans cette région. Actuellement, cette république risque d'être anéantie par l'invasion maroco-mauritanienne. Nous réclamons la cessation immédiate de cette invasion et l'apport d'aides humanitaires urgentes au peuple sahraoui. Nous espérons fermement que Djibouti accédera prochainement à l'indépendance et que la France prendra toutes les mesures nécessaires pour créer une atmosphère favorable au processus démocratique menant à l'indépendance immédiate et inconditionnelle de la Côte dite "française" des Somalis.

80. Les résolutions prises à ce sujet lors de la dernière Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA démontrent en tout cas que l'Afrique n'acceptera aucun subterfuge qui risque de retarder l'indépendance de Djibouti. Nous lançons également un appel à tous les partis politiques dans ce territoire pour trouver une plate-forme politique commune avant le référendum promis par la France, afin d'assurer la sécurité et la paix dans cette région ainsi que l'unité et l'intégrité de ce territoire.

81. Nous insistons sur ce dernier point, car, dans le cas des Comores, l'ancienne puissance coloniale s'est livrée et se livre encore à des manoeuvres contraires à ses engagements précis et aux principes mêmes de la Charte relatifs à l'indépendance et à la souveraineté d'un pays Membre. Comment ne pas rappeler ici les diverses résolutions pertinentes de l'OUA et de l'ONU sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République indépendante des Comores ? De quel droit une puissance extérieure à l'Afrique se refuserait à évacuer Mayotte alors que l'ensemble des Comores s'est prononcé à 95 p. 100 pour l'indépendance et l'unité de l'archipel ? Le maintien d'une puissance européenne dans cette île relève de la politique de zones d'influence que nous avons cru révolue à jamais, et nous exigeons le retrait immédiat de la France de ce territoire.

82. Nous restons préoccupés par la menace qui continue de peser sur la paix et la sécurité internationales au Moyen-Orient. Les efforts menés pour parvenir à un règlement juste et durable dans cette région sont restés malheureusement vains à cause de l'intransigeance et de l'obstruction d'Israël.

83. Nous regrettons en particulier que, après le simulacre d'abandon de la diplomatie des "petits pas", aucun engagement ferme n'ait été pris en ce qui concerne la convocation de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, à Genève, dans le respect des principes que nous avons toujours soutenus, parmi lesquels la participation pleine et entière du représentant véritable et authentique du peuple palestinien. Nous réaffirmons notre adhésion aux recommandations du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, dont nous sommes membres. Notre soutien politique et diplomatique à l'Organisation de libération de la Palestine reste nécessaire, comme il est indispensable que nous nous opposions à l'exclusivisme et à l'annexionnisme de l'Etat sioniste. A cet égard, nous ne pouvons accepter que les Palestiniens soient les victimes d'une guerre civile qu'on leur a imposée malgré eux, et qu'on les rende responsables de la situation, combien malheureuse, qui prévaut au Liban, dont la dégradation est encouragée par les forces réactionnaires du sionisme international et de ses alliés inconscients.

84. La République démocratique de Madagascar, à l'instar de nombreux autres pays, demande le retrait de toutes les troupes étrangères de la partie sud de la Corée, le démantèlement des bases militaires étrangères et la suppression du prétendu "Commandement des Nations Unies". Bref, nous demandons l'application loyale et immédiate de la résolution 3390 B (XXX), adoptée par la trentième session de l'Assemblée générale. Je me permets de rappeler, à ce propos, les paroles du président Didier Ratsiraka, lors de l'ouverture du séminaire international sur les idées du Djoutché qui vient de se tenir à Antananarivo :

"Je voudrais aussi exprimer l'espoir très sincère que le peuple coréen, dans un avenir très proche, en dehors de toute intervention étrangère, en pleine indépendance et dans le respect démocratique de la volonté unique de la majorité de ses enfants, puisse enfin redécouvrir la joie de la réunification et les vertus du progrès, de la justice et de la paix auxquelles cette nation aspire tant et qui sont, en définitive, son droit le plus absolu."

85. Je viens de passer en revue les principaux foyers de tension, parmi lesquels je m'en voudrais d'oublier Chypre, où la poursuite des négociations sur un pied d'égalité entre les deux communautés offre la seule issue possible, à condition que soient strictement respectés la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et le non-alignement de ce pays.

86. Il resterait donc un continent, l'Amérique latine, apparemment préservé de conflits ouverts, mais où l'impérialisme et le néo-colonialisme n'ont pas renoncé à leurs visées de domination et d'exploitation. Néanmoins, on assiste à une émergence d'une politique coordonnée d'indépendance et de souveraineté, caractérisée par la solidarité avec le Gouvernement de Panama et la levée du blocus imposé contre Cuba. Nous appuyons la tendance qui cherche à s'affirmer à travers le rôle de plus en plus positif joué par les pays d'Amérique latine dans le mouvement non aligné.

87. En ce qui concerne les problèmes sociaux, compte tenu de la place de choix que leur donne la Charte parmi les objectifs des Nations Unies et des efforts menés depuis 30 ans dans ce domaine, la République démocratique de Madagascar est convaincue que ces problèmes restent parmi les soucis majeurs des dirigeants politiques de tous les pays et notamment de ceux en développement.

88. Les défis revêtent à l'heure actuelle un caractère aigu, car la situation ne fait que s'aggraver, surtout en ce qui concerne les phénomènes sociaux atteignant la dignité humaine. En examinant les faits importants survenus cette année en violation des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, on relève : la persistance de toutes les formes de discrimination raciale, particulièrement en Afrique du Sud; les mesures d'oppression, de répression et d'agression perpétrées récemment par le régime sud-africain, qui risquent d'engendrer une guerre raciale généralisée en Afrique australe et de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales; la coopération multiforme accordée par les puissances occidentales au régime raciste de l'Afrique du Sud et qui continue en dépit de nos protestations répétées; les difficultés rencontrées par des comités ou groupes de travail chargés d'enquêter sur les pratiques de

torture et de traitement dégradant et cruel, et qui démontrent la volonté de certains pays de défier l'opinion internationale.

89. Bien que les différents problèmes évoqués plus haut aient fait l'objet de plusieurs conférences internationales, et même si l'on doit rendre hommage au rôle des groupements régionaux dans les luttes menées jusqu'à présent, on note que les mesures prises s'avèrent insuffisantes et inefficaces. En effet, les résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité n'ont pas été suivies d'effet et leur mise en application reste conditionnée par une conception erronée de la responsabilité et de la souveraineté.

90. L'attention de la communauté internationale doit être une fois de plus attirée sur la gravité d'une telle situation et sur les conséquences néfastes que ces problèmes sociaux peuvent avoir sur le plan politique et économique. L'importance de ces problèmes ne peut être sous-estimée dans la mesure où ils conditionnent les deux grands défis du siècle : la lutte contre le sous-développement et la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales.

91. Je ne vais pas lire toutes les dispositions de caractère économique figurant dans la Charte des Nations Unies, mais permettez-moi de relever cette partie du préambule : "Nous, peuples des Nations Unies, résolus . . . à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande . . ." Les prudentes estimations établies lors de la Conférence mondiale de l'alimentation, réunie à Rome en novembre 1974, ont fait ressortir que 500 millions d'êtres humains sont affectés par la famine et la malnutrition. Quarante pour cent sont des enfants, et plus de 300 millions d'entre eux souffrent d'un "grave retard physique". La Banque mondiale relève, quant à elle, que 750 millions d'hommes, de femmes et d'enfants vivent dans la pauvreté presque absolue avec un revenu par habitant inférieur à 50 dollars par an.

92. Ce sombre tableau amène à la conclusion inévitable suivante : la crise du développement réside surtout dans la misère des masses dont les besoins, même les plus élémentaires, ne sont pas satisfaits et qui se manifeste par un système d'exploitation lié à une structure de pouvoir principalement implantée dans les pays du centre. Il en résulte une grande insécurité nationale, aggravée par la détérioration des termes de l'échange, l'écart grandissant entre pays industrialisés et pays déshérités et l'inadaptation des structures commerciales internationales fondées sur les erreurs du passé colonial.

93. Il est donc indispensable d'abolir les structures anciennes auxquelles les pays pauvres se sont trouvés assujettis. Le Secrétaire général des Nations Unies a constaté à juste titre dans un de ses rapports que les gouvernements doivent, dans la plupart des cas, être prêts à adopter des politiques radicales pour faire face aux problèmes de pauvreté des masses. C'est dans cette optique que la communauté internationale, scandalisée par la perpétuation du grand déséquilibre économique international, a décidé de jeter les fondements du nouvel ordre économique international.

94. Les pays du tiers monde croient fermement à la légitimité de leurs revendications et ils ont proposé de

consolider les principes fondamentaux de ce concept nouveau des relations internationales dans des documents internationaux, tels que la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [*résolution 3281 (XXIX)*]. Par ailleurs, outre les actions régionales ou interrégionales et celles des associations des producteurs de matières premières, les pays périphériques n'ont pas hésité à convoquer la septième session extraordinaire des Nations Unies pour entamer le dialogue dans une atmosphère de concertation et d'accommodement réciproque. Depuis cette session, une année s'est écoulée, au cours de laquelle la même atmosphère ne s'est malheureusement pas maintenue. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept a dû concentrer ses efforts sur son autonomie collective, avec l'espoir tout de même de pouvoir dépasser prochainement la cristallisation des positions divergentes entre pays industrialisés et pays du tiers monde et d'éviter le risque de deux mondes déliés des obligations de l'interdépendance.

95. Il est regrettable, en effet, que les instances internationales sur lesquelles comptaient les pays en développement se soient soldées quelquefois par des échecs. La Conférence sur la coopération économique internationale, expression d'un nouveau concept de dialogue entre pays du tiers monde et pays industrialisés ayant une économie de marché, n'a adopté aucune décision à la mesure des questions à l'ordre du jour. Par ailleurs, comment concevoir l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel [*ONUDI*] comme le principal instrument de la promotion industrielle dans les pays périphériques lorsque, déjà, le Comité intergouvernemental chargé d'établir son acte constitutif a manqué de recommander une décision dans ce sens ? Comment comprendre encore l'attitude des pays du centre quand, d'une part, ils reconnaissent l'urgence des problèmes de l'alimentation et de l'agriculture sévissant dans les pays pauvres, et, d'autre part, ils éprouvent une certaine réticence à contribuer et à adhérer au Fonds international de développement agricole ?

96. Si l'ONU ne réussit pas à donner un souffle nouveau à la coopération internationale, c'est que les pays du centre se refusent en fait, malgré leurs protestations, à engager un dialogue sérieux et significatif avec les pays périphériques.

97. La seule solution qui pourrait donc porter des fruits dans un avenir immédiat consiste à compter sur ses propres forces par le biais de l'autonomie collective, dont la mise en oeuvre suppose la volonté d'arrêter des mesures, la capacité de formuler des stratégies et de définir les processus institutionnels ou de négociations et, enfin, le pouvoir d'offrir des concessions mutuelles.

98. De telles stratégies devraient être considérées, non comme des substituts, mais plutôt comme des alternatives possibles à l'impasse des négociations actuelles avec les pays industrialisés. Tous les principes du nouvel ordre économique international ainsi que les programmes d'action demeurent valables, mais la mise en oeuvre doit faire l'objet de stratégies à détailler et à penser.

99. Au moment où la défense des privilèges acquis et du *statu quo* prennent le pas sur l'intérêt général, au moment où les expédients politiques les plus divers servent de prétexte pour justifier le maintien de relations inégales,

pour rationaliser la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats, particulièrement en Afrique, il est nécessaire de réaffirmer l'importance transcendante des principes et objectifs de notre charte et de leur redonner tout leur sens par une stricte observation de leurs prescriptions.

100. Il convient de réaffirmer le rôle de notre organisation et de lui permettre d'exercer sans entrave son influence dans les conflits qui ont tendance à persister et qui présentent des dangers constants à la paix et à la sécurité internationales, que ce soit au Moyen-Orient, en Corée, en Afrique australe ou en Amérique latine.

101. Il convient de faire en sorte que la détente proclamée dans une seule région ne puisse servir de prétexte pour justifier l'immobilisme dans le secteur vital du désarmement, et c'est avec enthousiasme que nous appuyons l'idée de replacer ce problème au centre des préoccupations des Nations Unies.

102. Dans ces domaines, comme dans ceux des questions économiques et sociales, la majorité veut s'affirmer aujourd'hui comme partie prenante et comme partenaire responsable. C'est là le gage de tout progrès, le fondement de toute coopération internationale véritable, et nous n'avons pas de doute qu'une telle nécessité sera reconnue avant qu'elle ne s'impose d'elle-même.

103. M. PAHR (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, en vous élisant à la présidence de cette assemblée générale, notre organisation ne pouvait faire un meilleur choix. Vous réunissez un ensemble exceptionnel d'expérience et de connaissance du mécanisme des Nations Unies, avec une aptitude remarquable en matière de négociation et de conciliation. En vous, nous saluons aussi le représentant d'un pays avec qui l'Autriche a toujours eu des relations étroites et amicales. En outre, Sri Lanka joue un rôle actif dans la politique mondiale, rôle manifesté cette année en accueillant la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, à laquelle l'Autriche a eu l'honneur de participer en tant qu'invitée. La délégation autrichienne vous souhaite plein succès et tient à vous donner l'assurance de son appui sans réserve.

104. Je voudrais aussi remercier votre prédécesseur, le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Luxembourg, M. Gaston Thorn, pour le tact et la lucidité politique avec lesquels il nous a guidés au cours des journées souvent orageuses de la session précédente de l'Assemblée générale.

105. En tant que ministre des affaires étrangères d'Autriche, il m'est particulièrement agréable d'exprimer au Secrétaire général, M. Waldheim, les remerciements et sentiments de reconnaissance de mon pays pour l'effort permanent qu'il n'a cessé de déployer pour notre organisation et la communauté des nations. Nous lui présentons nos vœux chaleureux de succès dans la suite de sa tâche importante et pleine de gageures.

106. L'une des premières décisions de notre assemblée générale a été d'admettre la République des Seychelles en tant que membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous

souhaitons aux représentants de ce nouvel Etat Membre la bienvenue parmi nous. Sa présence est un nouvel indice du progrès du processus de décolonisation en Afrique et démontre à quel point notre organisation s'est rapprochée de l'objectif de l'universalité. Une contribution de plus dans ce sens sera l'admission des Etats qui ont déjà manifesté leur désir d'entrer dans l'Organisation et annoncé qu'ils étaient prêts à accepter les obligations découlant de la Charte. En vérité, dans l'intérêt de l'universalité, notre organisation doit être ouverte à tous les Etats, indépendamment de leurs systèmes politiques et sociaux.

107. En évaluant la contribution de notre organisation au cours de l'année écoulée en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, on peut pratiquer une certaine autocritique et accepter une certaine dose de satisfaction. On peut conclure de cette analyse que les facteurs fondamentaux de la politique mondiale sont demeurés inchangés.

108. Au cours de l'année écoulée, le climat de la politique mondiale a continué d'être marqué par le désir mutuel des Etats-Unis et de l'Union soviétique de poursuivre leur politique de détente. En Europe, les efforts se sont intensifiés pour mettre en oeuvre les principes acceptés à Helsinki par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et pour les faire porter dans tous les domaines des relations mutuelles.

109. Le succès continu de la politique de détente en Europe dépendra cependant de la volonté de tous d'appliquer sans réserve les décisions de la Conférence d'Helsinki. Ces décisions ne concernent pas les seuls gouvernements, mais ont une incidence directe sur la vie quotidienne et les relations humaines. En particulier, elles peuvent contribuer à la solution de problèmes humanitaires.

110. Le Gouvernement fédéral d'Autriche a toujours défendu fermement la poursuite de la politique de détente, non seulement en Europe, mais partout dans le monde. A cette fin, l'Autriche apportera sa propre contribution dans le contexte européen; cela, en particulier, lors de la conférence de Belgrade, prévue pour l'année prochaine.

111. Alors qu'on peut relever certains nouveaux aspects positifs dans la politique mondiale, il faut dire que notre assemblée générale se réunit dans un climat international encore chargé de beaucoup de problèmes et d'incertitudes. En fait, aucune des crises internationales majeures ne se trouve plus proche de sa solution. L'impasse, pour ce qui est de la crise du Moyen-Orient et de la question de Chypre, demeure inchangée. Nous n'avons pas obtenu de succès dans les efforts d'aboutir à des accords sur de nouveaux contrôles d'armements et mesures de désarmement.

112. Ces derniers jours cependant, une lueur d'espoir point à l'horizon, permettant d'espérer la solution d'un des problèmes majeurs dans le monde : la situation en Afrique australe. Après les incidents tragiques qui ont commencé dans les banlieues de Johannesburg, et qui ont souligné de façon dramatique la gravité de cette situation, des efforts diplomatiques intenses ont été amorcés il y a quelques semaines, aboutissant aujourd'hui à un premier résultat tangible. Une conférence sur la Rhodésie a été convoquée pour le 21 octobre, et nous espérons sincèrement que cette

évolution rapprochera le peuple du Zimbabwe de l'objectif de la règle de la majorité.

113. En Namibie, tout progrès dépendra de l'inclusion de toutes les parties, et plus spécialement de la SWAPO, dans les négociations. L'Organisation des Nations Unies pourrait continuer à s'engager de façon importante. Nous lançons un appel au Gouvernement d'Afrique du Sud pour qu'il amorce de telles négociations en vue d'un règlement pacifique et démocratique le plus tôt possible. Mon pays serait heureux d'offrir son terrain neutre, afin d'accueillir la conférence constitutionnelle, si les parties le souhaitent.

114. Malgré cette évolution qui semble meilleure en Rhodésie et en Namibie, on ne peut se faire d'illusions quant au fait que le problème le plus grave en Afrique du Sud même reste à surmonter. Tant que les droits politiques et civils seront refusés à la grande majorité des habitants du pays, tant que la politique inhumaine et universellement condamnée de l'*apartheid* n'aura pas été abolie, la coexistence pacifique entre les peuples d'Afrique australe restera impossible.

115. La communauté internationale se rapproche maintenant de l'unanimité au sujet des principes régissant une paix juste et durable au Moyen-Orient. Ses éléments indispensables sont : le principe du respect, et la reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les pays de la région, et le droit de tous les peuples et Etats de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

116. La paix au Moyen-Orient est également inconcevable sans la reconnaissance des droits et intérêts légitimes du peuple palestinien. C'est pour cette raison que la participation du peuple palestinien au processus de négociation nous paraît essentielle.

117. Le peuple autrichien est profondément ému par les souffrances du peuple libanais. L'incapacité à arrêter la guerre civile au Liban menace l'équilibre d'une région dont la stabilité est particulièrement importante pour le maintien de la paix mondiale. J'exprime le très sincère espoir que, par un accord entre toutes les parties, la paix et la sécurité pourront revenir dans cette région du monde et que l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban seront garanties.

118. Les événements dans la région méditerranéenne ont une incidence directe sur la sécurité et la stabilité de l'Europe entière. Pour cette raison, l'Autriche s'inquiète du maintien de la crise à Chypre.

119. Pendant de nombreux siècles, l'Autriche a maintenu des liens étroits et amicaux avec les peuples de la Méditerranée orientale. Il est tout naturel, par conséquent, que l'Autriche ait cherché à contribuer à la solution de la crise et qu'elle ait exprimé son ferme soutien pour la sauvegarde de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de Chypre. Lors des pourparlers à New York et à Vienne, cette année comme l'année dernière, le Secrétaire général de notre organisation a essayé, à maintes et maintes reprises, par des efforts personnels, de rapprocher les parties et de maintenir le dialogue entre elles. Ces efforts du secrétaire général Waldheim méritent notre soutien total.

120. Aujourd'hui l'Organisation des Nations Unies joue un rôle important dans le maintien de la paix au Moyen-Orient ainsi qu'à Chypre. Les forces de maintien de la paix, sous le drapeau des Nations Unies, sont à cet égard l'élément le plus important. Cependant, les troupes des Nations Unies ne sauraient jamais remplacer de façon adéquate une solution politique. Permettez-moi, à ce propos, de dire en toute franchise que le succès des forces de maintien de la paix dépend d'un financement adéquat. Un soutien de ces opérations doit être manifesté également sous forme de contributions accrues et générales.

121. Permettez-moi de remercier personnellement tous les soldats servant sous le drapeau des Nations Unies, dans l'intérêt de la paix, où que ce soit dans le monde.

122. Les sommes dépensées pour les armements augmentent d'année en année. Cependant, l'Organisation des Nations Unies, au cours des 30 années de son existence, n'a pas pu aboutir à des résultats sensibles en matière de désarmement.

123. Nous avons toujours pensé que la politique de détente ne saurait être crédible qu'à condition de produire aussi des résultats concrets en matière de désarmement. Voilà pourquoi nous relevons avec une certaine appréhension que les négociations entre les Etats de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord et ceux du Pacte de Varsovie n'ont pas abouti jusqu'ici aux résultats escomptés.

124. La nature complexe de toutes les mesures de désarmement et de contrôle d'armement, ainsi que le lien étroit qu'elles ont avec la question de la sécurité des Etats, exclut toute simplification excessive des analyses. Il s'ensuit que l'Autriche a toujours attaché une importance particulière à la question d'une limitation équilibrée et d'une réduction ultime des arsenaux des grandes puissances et a donc souligné la nécessité de négociations dans un cadre limité.

125. Mais c'est aussi la tâche de l'Organisation, comme l'a dit le secrétaire général Waldheim dans l'introduction à son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, aujourd'hui plus que jamais, de stimuler l'intérêt de l'opinion publique face à la course aux armements et de souligner la nécessité urgente qu'il y a à prendre des mesures de désarmement, leur caractère global aussi, et de donner enfin une impulsion adéquate aux négociations futures [voir A/31/1/Add.1, sect. V]. Nous pouvons, quant à nous, donner notre plein appui à la proposition de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la question de désarmement, comme il en a été décidé à l'initiative de la Yougoslavie par la Conférence des non-alignés à Colombo.

126. Mais la course déchaînée aux armements n'est pas la seule menace à la sécurité internationale. Au cours de ces derniers mois, une nouvelle vague de terrorisme international a menacé la communauté internationale. Aux côtés de beaucoup d'autres membres de notre assemblée, nous affirmons que notre organisation devrait se consacrer avec plus d'intensité à la tâche de combattre le terrorisme international. Outre l'effort d'aborder carrément ce problème complexe et chargé d'affectivité dans son ensemble, nous devons nous attaquer, en tant que question particulièrement urgente, aux manifestations les plus abominables du terrorisme. La prise d'otages est indiscutablement l'un

des crimes les plus horribles de notre temps. L'Autriche appuiera sans réserve toute initiative qui pourrait aider à combattre ce crime international. Cependant, les Nations Unies ne devraient jamais, pour autant, perdre de vue le problème du terrorisme dans son ensemble.

127. Je crois que c'est le lieu opportun d'affirmer l'attachement profond de l'Autriche au principe de l'application universelle des droits de l'homme et des libertés fondamentales inscrits dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

128. Un monde juste et stable ne saurait exister que si la dignité et la valeur de chaque individu sont respectées et si l'on établit des conditions sociales qui garantissent le meilleur développement possible de l'homme. Mais le respect des droits de l'homme ne saurait être un objectif distant réservé à un monde meilleur dans un lointain avenir. Il ne faut pas le jeter par-dessus bord, dans ce voyage que nous entreprenons vers ce monde meilleur, en échange de gains fictifs à court terme. La moralité et la justice exigent que les violations des droits de l'homme, où qu'elles se produisent, fassent l'objet de préoccupations et d'efforts sincères pour les éliminer.

129. C'est pour cette raison que l'Autriche a appris avec une satisfaction spéciale qu'un nouveau pas a été franchi vers l'application mondiale des droits de l'homme, par l'entrée en vigueur du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et son protocole facultatif, et par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Nous saluons particulièrement le Comité des droits de l'homme récemment créé dans le cadre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. L'Autriche donnera à ce comité son plein appui dans l'exercice des nobles tâches qui lui sont confiées.

130. Il ne faut pas omettre non plus d'appeler l'attention du Comité sur le travail préparatoire précieux accompli à cet égard par le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale. L'Autriche espère ratifier bientôt ces deux pactes garantissant pour la première fois les droits de l'homme dans un instrument juridique universellement coercitif.

131. Malgré tous les espoirs que ces progrès récents nous inspirent, il nous faut signaler qu'il serait erroné de considérer comme dépassées les mesures pragmatiques prises par les Nations Unies afin de promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Tant que l'adhésion aux deux Pactes ne sera pas universelle, il nous faudra rester vigilants devant la nécessité qu'il y aurait à revenir à des procédures antérieures. L'Autriche est prête à jouer son rôle, que ce soit en recevant ou en aidant des réfugiés, ou en collaborant activement avec les divers organes des Nations Unies qui se préoccupent des droits de l'homme.

132. Parmi les sujets qui justifient notre attention spéciale, nous devons mentionner ici le racisme et sa manifestation la plus méprisable, l'*apartheid*. Une contribution exceptionnelle à leur élimination a été accomplie par le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, qui a lutté par un dialogue permanent avec les Etats Membres pour réduire toute forme de discrimination raciale. Mon gouvernement est particulièrement heureux de ce que ce comité ait

accepté l'invitation qui lui était adressée de tenir sa prochaine session à Vienne.

133. Joignons notre voix à ceux qui ont espéré que la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, sans être perturbée par des éléments extérieurs qui pourraient entraver son succès, sera en mesure d'atteindre son but original. A cet égard, je voudrais exprimer le souhait que la Décennie éliminera aussi les racines de la discrimination raciale qui se trouvent dans le coeur des hommes. Il faut donc consacrer une attention particulière à l'éducation, enseigner la tolérance et le respect des droits et des intérêts des autres. A cet égard, je voudrais rappeler l'article 7 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale [résolution 2106 (XX), annexe] qui prévoit justement ce type d'éducation. Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, dont la Conférence générale doit commencer dans quelques jours à Nairobi, voudra bien se pencher sur cette question, qui est de la plus haute importance pour le développement futur de l'humanité.

134. L'Autriche appuie tous les efforts destinés à élaborer une convention protégeant les minorités, qui compléterait la Convention sur l'élimination de la discrimination raciale et qui protégerait l'existence de groupes ethniques. En conséquence, l'Autriche appuie la proposition qui a été avancée par le Vice-Président du Conseil exécutif fédéral et Secrétaire fédéral aux affaires étrangères de Yougoslavie, M. Milos Minić, devant notre assemblée [7^e séance].

135. La torture, l'une des violations les plus barbares des droits de l'homme, demeure, malgré tous nos efforts, un phénomène mondial. Les efforts pour combattre la torture doivent donc se poursuivre et s'intensifier.

136. L'importance croissante des rapports entre le Nord et le Sud pèse de façon de plus en plus pressante sur les Nations Unies. La solution de ces problèmes est devenue une question majeure de politique internationale. Dans ce contexte, un rôle central dans la réorganisation des relations économiques internationales revient aux Nations Unies. Le Gouvernement autrichien s'est engagé à appuyer toute entreprise conduisant à l'édification d'un ordre économique international plus juste et plus stable.

137. Dans l'état critique actuel du dialogue entre les pays en développement et les pays industrialisés, l'Autriche espère vivement que l'esprit de compréhension mutuelle, de conciliation et de coopération, qui s'était manifesté de façon si nette lors de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale et qui fut repris à la quatrième session de la CNUCED demeurera un facteur décisif lors des négociations futures concernant un nouvel ordre économique international.

138. Aujourd'hui, nous en sommes à une étape transitoire dans cette tentative d'édifier un système économique international plus juste. D'une part, il est nécessaire de commencer la mise en oeuvre des recommandations et décisions des années récentes; d'autre part, nous sommes appelés à nous consacrer avec une attention particulière à l'élaboration d'une coopération internationale toujours plus proche et plus efficace, mais aussi plus vaste et portant plus

loin, en vue de la prochaine troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.

139. Le bon accomplissement de ces tâches dans l'esprit de la prochaine troisième Décennie du développement exigera non seulement une volonté raffermie d'action commune, mais aussi des formes nouvelles de coopération économique internationale. A cet égard, je voudrais attirer l'attention tout particulièrement sur les propositions du chancelier fédéral autrichien, M. Kreisky, au sujet du développement accéléré de l'infrastructure des pays du tiers monde. Nous entrerons davantage dans les détails pertinents de ces propositions dans les grandes commissions compétentes de l'Assemblée.

140. Depuis le début de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer en 1973, la délégation autrichienne n'a cessé d'affirmer qu'une future convention devrait inclure des principes de coopération internationale reconnaissant les droits de tous les Etats à se partager l'exploitation des richesses des mers. L'Autriche est convaincue qu'un nouveau droit de la mer est en mesure de contribuer de façon substantielle à l'élimination du fossé économique qui sépare les pays en développement et les pays développés — fossé qui, nous regrettons de le dire, ne fait que se creuser de façon régulière — et que les pays les moins développés devraient bénéficier d'un traitement spécial dans ce processus.

141. Voilà pourquoi nous sommes particulièrement inquiets de ce que la Conférence sur le droit de la mer soit encore loin de transformer en réalité ces principes que j'ai mentionnés, et de créer un ordre juste pour les océans mondiaux. Après cinq sessions, nous regrettons d'avoir à noter que la Conférence n'a toujours pas trouvé de formule de compromis pour les droits et devoirs des Etats côtiers, d'une part, et des Etats géographiquement défavorisés et des pays sans littoral, d'autre part. Il semble maintenant d'une importance vitale que, lors de la reprise de nos efforts, nous évitions une prolifération de mesures unilatérales, qui pourraient saper ce qui a été acquis en vue d'une convention globale ou conduire à l'émergence d'une situation où les mers ne seraient régies par aucun traité.

142. Permettez-moi, une fois de plus, de dire un mot de l'accord intervenu entre l'Autriche et l'Italie il y a 6 ans, concernant l'autonomie accrue du Tyrol méridional et qui définit un calendrier pour ce processus. Pour ce qui est de cette question, sur laquelle l'Assemblée générale a adopté les résolutions 1497 (XV) et 1661 (XVI), je voudrais vous annoncer qu'il a été possible de progresser dans des domaines importants. Cependant, certaines mesures doivent encore prendre effet. L'Autriche accueille favorablement la déclaration faite récemment par le Premier Ministre d'Italie, M. Giulio Andreotti, à cet égard.

143. Nous espérons que des efforts seront faits à propos de cette question de part et d'autre, dans un esprit de coopération et de bon voisinage, et qu'ils aboutiront bientôt à de nouveaux résultats.

144. En concluant, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée générale sur une autre question importante pour mon pays. Je veux parler de l'utilisation optimale du Centre de Donaupark qui est érigé à Vienne pour l'Organisa-

tion des Nations Unies et mis à sa disposition gratuitement. Son coût d'environ 700 millions de dollars des Etats-Unis sera pris en charge par l'Autriche. Les travaux se déroulent selon le calendrier prévu, et on peut s'attendre que l'ensemble des bâtiments (c'est-à-dire des bureaux, un centre international de conférence et des installations publiques) soit achevé en 1978.

145. Il est évident que le moment est venu pour les Nations Unies de prendre une décision arrêtée au sujet de l'utilisation optimale des locaux disponibles, outre ceux qui seront réservés à l'usage du siège de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de l'ONUDI. L'Assemblée générale sera saisie de propositions élaborées par le Secrétaire général, conformément à la requête de l'Assemblée générale, à sa trentième session. A long terme, l'utilisation optimale de ces installations devrait apporter des avantages financiers et organisationnels considérables pour les Nations Unies. Je voudrais exprimer l'espoir que l'Assemblée générale, à sa trente et unième session, prendra des décisions concrètes et apportera à ce problème une solution tant à court terme qu'à long terme.

146. L'Autriche, hôte traditionnel de nombreuses conférences internationales, a décidé en outre d'édifier, pour 1982, un centre de conférence près de l'ensemble du Donaupark. En ce qui concerne la dimension et la capacité fonctionnelle de ces installations, elles répondront à toutes les exigences des conférences mondiales et seront, de plus, disponibles pour les conférences des organisations internationales situées à Vienne.

147. En terminant mon discours, je voudrais rappeler qu'il y a juste 20 ans l'Autriche, pour la première fois, prenait la parole devant l'Assemblée générale en qualité de membre à part entière. Depuis cette déclaration, qui fut faite par l'ancien homme d'Etat autrichien Léopold Figl, à l'époque ministre des affaires étrangères, mon gouvernement a présenté chaque année ses vues sur les affaires internationales et exposé sa politique devant cette assemblée.

148. Je rappelle cela, car je voudrais transmettre nos sentiments de gratitude et d'orgueil d'avoir pu entrer dans cette organisation il y a 20 ans, participer et oeuvrer de notre mieux pour en faire un meilleur instrument pour le progrès de l'humanité. Nous nous sommes efforcés de le faire avec détermination et constance et nous continuerons pareillement cette politique.

Allocution de M. Henck A. E. Arron, premier ministre et ministre des affaires générales et des affaires étrangères de la République du Surinam

149. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale entendra ce matin une déclaration du Premier Ministre et Ministre des affaires générales et des affaires étrangères de la République du Surinam. Je suis heureux d'accueillir S. E. M. Henck A. E. Arron et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

150. **M. ARRON** (Surinam) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir que de vous présenter mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection à ce poste important de la présidence de

l'Assemblée générale. Votre élection est une reconnaissance de vos compétences et elle fait honneur également à Sri Lanka, nation qui a toujours été à l'avant-garde du monde en développement. A cet égard, je voudrais tout particulièrement évoquer votre présidence de la Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, au cours de laquelle vous avez démontré vos talents exceptionnels dans le domaine de la diplomatie moderne multilatérale.

151. Je suis également heureux de faire part de ma profonde reconnaissance envers M. Thorn, ministre des affaires étrangères du Luxembourg, qui a su diriger brillamment les travaux de la trentième session de l'Assemblée générale en tant que président. M. Gaston Thorn restera toujours dans notre souvenir, celui de mon gouvernement et de mon peuple, car le Surinam a été admis à l'Organisation des Nations Unies au cours de sa présidence de l'Assemblée générale.

152. Je voudrais également transmettre au Secrétaire général, M. Waldheim, l'expression de la reconnaissance de mon peuple pour ses efforts inlassables vers la paix et la coopération internationale dans ce monde agité.

153. Nous saluons avec enthousiasme l'admission de la République des Seychelles dans notre organisation. L'admission de la République des Seychelles est une preuve nouvelle du processus continu de la décolonisation, et son entrée à l'Organisation est un nouveau pas qui nous rapproche du but de l'universalité. Mon gouvernement espère une coopération fructueuse entre nos deux nations et forme des vœux pour la nouvelle République.

154. On a souvent dit que les Nations Unies avaient perdu leur vigueur originale et que l'Organisation mondiale ne pouvait réaliser ses principaux objectifs, tels qu'ils figurent dans la Charte : la réalisation de la paix et de la sécurité internationales, le développement de relations amicales entre les nations et la promotion de la coopération internationale.

155. De l'avis de ces pessimistes, les problèmes internationaux tels que la course aux armements, l'interdiction des armes nucléaires, la croissance démographique, les problèmes des relations économiques internationales, et d'autres, pourraient être mieux traités dans le cadre de tribunes internationales fermées, dont la portée et la composition seraient limitées. Cette sombre vue, cependant, ne tient pas compte de l'interdépendance croissante des nations du monde, quelles que soient les différences idéologiques des systèmes politiques. D'autre part, elle ne rend pas hommage au fait que l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle constructif et important dans différents conflits qui menaçaient ou menacent encore la paix et la stabilité internationales.

156. L'Organisation des Nations Unies, fondée sur les principes de l'égalité et de l'universalité, constitue, à notre avis, l'instrument le plus adéquat au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à la solution des problèmes complexes de l'économie mondiale. Certaines carences indéniables ne sont pas inhérentes à la structure fondamentale de l'Organisation. Elles sont, avant tout, la conséquence du refus de certains Etats Membres d'agir en harmonie avec la lettre et l'esprit de la Charte des Nations

Unies et d'appliquer les décisions des organes de l'ONU, ébranlant ainsi la foi dans son efficacité. Nous tenons à dire avec la plus grande emphase que nous ne croyons pas que les problèmes qui assègent encore l'humanité – les problèmes de guerre et de paix et sauvegarde de la souveraineté nationale des petites nations – peuvent être réglés par l'attitude des grands ou l'établissement de blocs militaires. En dépit de ses carences, nous croyons fermement que l'Organisation des Nations Unies offre les meilleures garanties pour le maintien de la paix internationale et de la souveraineté des nations – notamment des pays moyens et petits – et pour traiter les problèmes économiques internationaux.

157. Afin que les Nations Unies puissent fonctionner efficacement, tous les Etats indépendants qui souscrivent aux principes de la Charte des Nations Unies devraient être Membres de notre organisation. Le principe de l'universalité, sur lequel est fondée l'Organisation, implique nécessairement une structure pluraliste du point de vue politique; il sous-entend une organisation comprenant toutes les nations indépendantes, quelles que soient leurs structures politiques et économiques. Pour ces motifs, nous sommes en faveur de l'admission de la République socialiste du Viet Nam, des deux Etats de la Corée du Nord et du Sud – en attendant leur réunification pacifique sous un seul et même gouvernement – et de la République d'Angola.

158. Bien que les menaces portées à la paix internationale aient diminué quelque peu après la fin de la guerre du Viet Nam et l'adoption de la politique de détente, certaines régions du monde continuent de susciter de graves inquiétudes. La conclusion d'un accord entre l'Egypte et Israël afférent au dégageant des troupes dans le Sinaï a permis d'éviter l'éclatement d'un nouvel affrontement militaire entre les deux nations. Il ne fait aucun doute, cependant, que les résultats positifs de l'Accord du Sinaï devraient inciter les parties intéressées à orienter leurs efforts vers une solution pacifique du problème du Moyen-Orient dans son ensemble. Des accords partiels, aussi reconfortants soient-ils, comportent le danger de déceptions allant s'intensifiant qui, finalement, mèneront à de nouvelles agitations. Preuve en est l'affrontement violent des forces israéliennes d'occupation et des habitants de la rive occidentale et l'éclatement d'une guerre nette au Liban. Le Gouvernement de la République du Surinam entérine : premièrement, le principe de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, complétée par la résolution 338 (1973) et il appuiera une solution fondée sur le retrait de toutes les troupes israéliennes des territoires occupés depuis la guerre de 1967; deuxièmement, la sécurité de l'Etat d'Israël dans des frontières sûres, négociées par les parties intéressées; et, troisièmement, une solution de ce problème fondée sur la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien.

159. Pour ce qui est de la Namibie, la République du Surinam estime que les Nations Unies sont tenues de faire cesser l'occupation illégale du régime de Pretoria. Elles devraient également fournir au peuple de Namibie l'occasion de déterminer son propre avenir et empêcher la balkanisation de la Namibie en bantoustans. Le Gouvernement de la République du Surinam soutient la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité, qui déclare que, pour permettre au peuple de Namibie de déterminer librement son propre avenir, il est impératif que des élections libres

sous la supervision et le contrôle de l'Organisation des Nations Unies soient organisées pour toute la Namibie considérée comme une seule entité politique et qui exige que l'Afrique du Sud fasse d'urgence une déclaration solennelle marquant qu'elle accepte la tenue de ces élections. Le Gouvernement de la République du Surinam repousse, toutefois, les propositions sud-africaines récentes visant à donner son indépendance à la Namibie vers la fin de 1978. Ces propositions constituent, à notre avis, le plus récent chapitre du stratagème trompeur visant à circonvenir l'application des résolutions de l'ONU, puisqu'elles ne soufflent mot de la tenue d'élections libres sous la supervision des Nations Unies. Nous sommes complètement d'accord avec la déclaration faite par le Secrétaire général à l'occasion du Jour de la Namibie, le 26 août, comme quoi les propositions du Gouvernement sud-africain ne constituaient pas une réponse adéquate aux besoins de la situation en Namibie et que l'Afrique du Sud devait abandonner son attitude unilatérale et reconnaître que la coopération avec l'Organisation des Nations Unies était indispensable pour régler ce problème à la satisfaction du peuple de Namibie et de la communauté internationale.

160. Les désordres récents qui ont frappé l'Afrique du Sud sont le résultat logique et inévitable de la répugnante politique d'oppression de l'*apartheid*, sur laquelle le Gouvernement sud-africain continue de fonder son système politique, au mépris de la condamnation universelle. On peut s'attendre que ces troubles augmentent à l'avenir en intensité. Le Gouvernement sud-africain et le régime illégal de Salisbury n'ont pas tenu compte des vents de changement qui soufflaient dans la partie australe du continent africain, même après l'effondrement de l'empire portugais, et le temps leur fait rapidement et inexorablement défaut. Le Gouvernement de la République du Surinam appuiera pleinement les populations opprimées et leurs mouvements de libération dans cette région du monde, dans leur lutte juste et légitime.

161. Au cours des dernières semaines, les événements de l'Afrique australe semblaient indiquer un certain dégel dans des positions jusqu'ici extrêmement rigides, qui pourrait fort bien annoncer le commencement de la fin du gouvernement minoritaire et de la répression raciale dans la région tout entière. Il y a quelque espoir de voir, en définitive, la majorité opprimée atteindre son objectif et parvenir à la liberté et à la dignité humaine sans avoir à sacrifier sa vie dans une longue guerre de libération. L'expérience, longue et amère, a cependant appris aux peuples qui souffrent ainsi qu'à la communauté internationale que l'on ne pouvait trop faire confiance aux régimes d'oppression d'Afrique australe. La situation exige donc que les Nations Unies fassent preuve d'extrême vigilance afin de déjouer toute manœuvre susceptible de décevoir les espoirs naissants d'une passation pacifique et authentique du pouvoir. De même, la communauté internationale doit jeter tout son poids dans la balance afin que la cause de la liberté triomphe. Les pressions faites sur les deux gouvernements de l'Afrique australe ne doivent pas faiblir. Ma délégation estime que l'acceptation récente par le régime illégal de la Rhodésie d'un gouvernement de la majorité constitue un premier pas éventuel vers une solution définitive et elle appuie l'appel lancé au Royaume-Uni par les présidents des cinq Etats "de première ligne" pour la convocation d'une conférence constitutionnelle en dehors de la Rhodésie.

Nous espérons sincèrement que cette conférence, à laquelle le Royaume-Uni a donné son accord, aboutira à la réalisation des objectifs pour lesquels tant de combattants de la liberté du territoire ont donné leur vie.

162. Au cours de la première moitié de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, de nombreuses carences ont fait qu'on n'a pu parvenir aux buts, objectifs et mesures politiques définis par la Stratégie internationale du développement telle que vue par l'Assemblée générale dans sa résolution 3517 (XXX). L'espoir que ces mesures déboucheraient sur des arrangements économiques internationaux efficaces et concrets, bénéfiques tant pour les pays développés que pour les pays en développement et susceptibles de combler l'écart qui sépare ces nations, a été totalement déçu.

163. A notre avis, les résultats obtenus jusqu'à présent ne sont qu'un premier pas vers la restructuration des relations économiques internationales injustes qui existent actuellement.

164. Nous sommes sérieusement inquiets, cependant, de constater qu'aucun résultat concret ne s'est dégagé de la Conférence sur la coopération économique internationale, à Paris, qui a finalement mené à une impasse.

165. Nous ne voulons pas ici nous appesantir sur les causes profondes à l'origine de cette situation décevante. Nous pensons que les injustices économiques et sociales qui existent actuellement sur la scène internationale finiront par entraîner un affrontement politique dont nous ne voulons pas et qui ne peut que mener à la destruction de la paix et de la sécurité internationales. La solution des problèmes à long terme que pose la coopération économique internationale devrait être établie par un dialogue constructif entre les deux groupes de nations.

166. Dans ce contexte, nous nous félicitons tout particulièrement de l'adoption de la Déclaration d'Abidjan³ intervenue lors de la soixante et unième session du Conseil économique et social tenue en Côte d'Ivoire. Dans la Déclaration d'Abidjan, le Conseil proclame son attachement aux principes de l'indépendance nationale, de la souveraineté et de l'autonomie et sa foi dans la coopération, le dialogue et la négociation entre pays développés et pays en développement, fondés sur une volonté politique réelle de promouvoir un système équitable et juste de relations économiques internationales conforme aux principes de la Charte des Nations Unies. Nous appuyons fermement cette déclaration, et mon gouvernement se promet de participer activement à toute entreprise susceptible de mener à l'application de son contenu.

167. Dans un certain nombre de domaines, notre organisation a représenté à la fois un instrument de négociations et une instance permettant de mettre au point des directives politiques. En dépit de conflits d'intérêts importants, les nations développées et en développement ont généralement négocié dans un esprit de coopération.

168. Ces négociations ont permis à l'Assemblée générale d'adopter la Déclaration et le Programme d'action concer-

nant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [*résolution 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)*] ainsi que la Charte des droits et devoirs économiques des Etats en 1974. Le Gouvernement de la République du Surinam fondera sa politique future sur ces instruments, qui, s'ils étaient pleinement appliqués, donneraient une impulsion importante pour faire cesser l'inégalité qui caractérise la répartition de la richesse dans le monde.

169. Il convient de relever cependant que l'hésitation marquée par certains pays développés à concilier leurs intérêts nationaux avec les besoins et les aspirations légitimes des pays en développement continue à faire obstacle à la mise en place des instruments politiques nécessaires, ainsi qu'à la conclusion d'arrangements positifs et concrets. Nous espérons que ces nations auront la vue un peu moins courte et que l'avenir les verra manifester une position moins rigide. La réconciliation n'est pas une voie à sens unique et ne peut être réalisée que par des efforts concertés de la part de toutes les parties intéressées.

170. Lors de la quatrième session de la CNUCED, qui s'est tenue à Nairobi cette année, on a assisté à la naissance d'un programme de restructuration du commerce global des produits de base afin de stabiliser et d'augmenter les recettes des pays en développement. La CNUCED a notamment convenu de l'établissement d'un fonds commun de financement de stocks régulateurs. L'utilisation de stocks régulateurs, qui pourraient être soit conservés, soit vendus si les conditions l'exigeaient, pourrait contribuer à mettre un terme aux fluctuations des prix des produits de base qui, de façon chronique, ont été un fléau pour les pays en développement tributaires de l'exportation de leurs produits de base. Mon gouvernement participera activement aux négociations relatives à l'établissement de ce fonds.

171. Ce serait pécher par omission que de ne pas exprimer la reconnaissance de mon pays pour le secours que nous avons reçu et continuons de recevoir du Programme des Nations Unies pour le développement [*PNUD*]. Nous savons qu'un taux rapidement amélioré d'exécution des programmes, conjugué avec l'inflation des coûts et des pénuries dans les ressources nécessaires, a provoqué un problème de liquidités très grave. Nous sommes heureux que le Conseil d'administration du PNUD ait pris des décisions importantes à ce sujet.

172. Mon pays appuie les efforts du PNUD visant à encourager la coopération technique entre les pays en développement. Il devrait s'agir seulement, à notre avis, d'un échange d'experts et de matériel entre les pays en développement, mais il conviendrait également de chercher à renforcer les capacités techniques de ces pays et de leurs institutions techniques et scientifiques.

173. Cette année ont été organisées un certain nombre d'autres conférences importantes de l'ONU traitant de problèmes globaux. Je veux parler, en particulier, de la Conférence Habitat de Vancouver⁴ et de la Conférence des Nations Unies sur la création d'un fonds international de développement agricole⁵. De surcroît, l'an prochain, la

⁴ Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, tenue à Vancouver du 31 mai au 11 juin 1976.

⁵ Tenue à Rome du 10 au 13 juin 1976.

³ Résolution 2009 (LXI) du Conseil économique et social.

Conférence des Nations Unies sur l'eau aura lieu en Argentine. Ces événements relèvent également du domaine de la coopération économique internationale et les travaux de ces conférences prouvent l'interdépendance poussée et étroite existant entre le développement économique et social au niveau national aussi bien qu'international.

174. Qu'il me soit permis de parler quelque peu de la dernière session de la Conférence sur le droit de la mer dont l'issue préoccupe gravement notre pays.

175. Nous estimons que, si l'impasse actuelle créée par les désaccords apparus sur des points extrêmement importants ne disparaît pas, cette situation jouera en faveur des nations industrialisées.

176. Si des compromis ne peuvent être réalisés rapidement entre certains pays en développement et certaines nations industrialisées d'une part, et entre pays en développement eux-mêmes d'autre part, les conséquences seront dramatiques puisque les nations industrialisées seront à même d'utiliser leurs techniques et leur capital pour mener une politique d'exploitation unilatérale.

177. En tant que pays en développement, il nous faut empêcher à tout prix que les nations industrialisées mènent, pour les ressources des mers, la politique coloniale qu'elles ont appliquée pour les ressources naturelles des continents.

178. Le Surinam demeure prêt à participer activement à la recherche d'une solution juste à cet égard et espère que le traité international sur le droit de la mer sera conclu dans un avenir prévisible. Certains problèmes précis, tels que celui de la zone économique exclusive, sont particulièrement importants pour mon pays.

179. Si un traité international n'est pas rapidement conclu, le Surinam sera obligé de faire valoir son droit dans cette région. A cet égard, mon gouvernement voudrait déclarer que son industrie de la pêche a souffert de dommages importants provoqués par les navires de plusieurs nations qui, depuis quelques années, pillent inconsidérément ses ressources en poissons. Il est clair que le Gouvernement de la République du Surinam ne pourra plus tolérer ce comportement et qu'il protégera ses intérêts nationaux, quel que soit l'aboutissement des négociations sur l'établissement d'un traité international du droit de la mer.

180. Voilà près d'un an que le Surinam devenait indépendant après avoir été sous le joug colonial pendant des siècles. Au cours de l'année dernière, nous avons commencé à mettre fin à notre statut d'isolés en tant qu'ancienne colonie. Nous sommes maintenant en train de nous intégrer à la région à laquelle nous appartenons, c'est-à-dire le continent latino-américain et la région des Antilles.

181. Le Surinam a déjà établi des ambassades dans deux pays qui nous sont très chers, le Brésil et le Venezuela. Qui plus est, nous avons établi des relations diplomatiques avec divers autres pays de la région. En outre, le Surinam a adhéré à la Commission économique pour l'Amérique latine et espère bientôt être membre de l'Organisation des Etats américains et du Système économique latino-américain. Quant au recours aux armes nucléaires, un des premiers actes du Surinam après son indépendance a été la signature du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco).

182. L'intégration à l'Amérique latine est d'autant plus appropriée que cette année nous commémorons la convocation, il y a 150 ans, du Congrès amphictyonique de Panama par le libérateur Simón Bolívar. Le libérateur déclarait un jour que le nouveau monde devrait être composé d'Etats libres et indépendants, unis par un système de réglementations réciproques qui régiraient leurs relations étrangères. C'est dans l'esprit de cette déclaration que nous établirons, maintiendrons et intensifierons nos rapports avec nos nations soeurs de la région d'Amérique latine.

183. A cet égard, le Gouvernement de la République du Surinam espère sincèrement que les négociations entre le Gouvernement de Panama et le Gouvernement des Etats-Unis déboucheront, dans un avenir proche, sur la conclusion d'un nouvel accord entre les deux pays, garantissant les droits justes et souverains du peuple panaméen.

184. En plus de notre politique menant à l'intégration du Surinam dans le continent américain, le Gouvernement de la République du Surinam a également établi des relations avec des pays d'autres régions du monde.

185. Notre qualité de membre de l'Organisation mondiale exige que nous participions activement dans les affaires internationales, observant par là les réglementations internationales qui nous lient. Voilà sur quoi nous fonderons notre politique en tant que membre de la communauté internationale et nous pouvons vous donner l'assurance que, ce faisant, nous nous conduirons d'une façon qui soit conforme aux principes sacrés de la Charte des Nations Unies.

186. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)*: Au nom de l'Assemblée générale et en mon nom propre, je remercie le Premier Ministre et Ministre des affaires générales et des affaires étrangères du Surinam de l'allocution importante qu'il vient de prononcer.

La séance est levée à 13 h 40.